

33e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU LAC-À-BEAUCE

12 août 2017, 10 heures, salle communautaire de l'école du Lac-à-Beauce

Ouverture de l'assemblée par le président

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle 2016
- 3- Mot du président :
- 4- Coupes forestières
- 5- Guide du propriétaire riverain
- 6- Règlementations pour nageur libre
- 7- Qualité de l'eau
- 8- Fosse septique
- 9- Mise demeure
- 10- Défibrillateur (hiver) et formation
- 11- Entretien de la route
- 12- Rapport du trésorier
- 13- Objectifs 2017-2018
- 14- Varia
- 15- Élections aux postes d'administrateurs
- 16- Tirage de prix de présence



Participez à la vie de l'Association en devenant membre et en payant la cotisation annuelle de 20\$. Une enveloppe est jointe à cet envoi ou vous pouvez payer lors de l'Assemblée à M. Jacques Payette.



ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU LAC-À-BEAUCE

Connaissez-vous le site internet de l'association?

www.aprlacabeauce.com

Que peut-on retrouver d'utile sur ce site? Évidemment des informations sur le comité mais aussi des messages importants sur les dossiers en cours, tel les coupes forestières ou le défibrillateur. Vous trouverez également un guide pour les nouveaux propriétaires riverains mais également pour les plus anciens. Les éditions passées (et présente) de notre journal ainsi que des informations et des photos sur les activités qui ont eu lieu. Il y a aussi plusieurs liens utiles concernant l'aménagement d'un quai, les plantes aquatiques, les myriophylles etc. Vous pourrez prendre connaissance également du bilan de la qualité de l'eau ainsi que les informations nécessaires pour commander les plantes riveraines au printemps.

Nous avons également une page Facebook sur laquelle vous pourrez être informé des différents dossier et activités en cours. Devenez membre de notre page.

[Association des propriétaires riverains Lac à beauce](#)

Convocation à l'Assemblée générale annuelle de l'Association des propriétaires riverains du Lac-à-Beauce:

le samedi 12 août 2017 à 10 heures,
à l'ancienne école Carignan, 611, route 155 sud.



Parlez-en à votre voisin, faites-en un nouveau membre

DÉFIBRILLATEUR

L'accès au défibrillateur est maintenant possible pour la période estivale en se rendant à la base d'hydravion Aviation La Tuque. Le défibrillateur est situé à l'intérieur de la base et des panneaux indicateurs seront bientôt installés au chemin. Toutefois pour la localisation permanente vos idées seront les bienvenues lors de l'assemblée générale annuelle. Une formation (environ 30 minutes) pourrait être disponible s'il y a assez d'inscriptions. Vous pouvez vous inscrire sur le site de l'association (aprlacabeauce.com) ou lors de l'AGA

Le Conseil d'administration pour l'année 2016-2017 de votre Association des propriétaires riverains du Lac à Beauce était composé de:

Yves Gaudreault , président
Frédéric Lavergne, vice-président
Marjolaine Champagne, secrétaire
Jacques Payette, trésorier
Doris Bérubé, administrateur
Gilbert Levesque, administrateur
Richard DeBellefeuille, administrateur



Le conseil d'administration souhaite la bienvenue aux nouveaux propriétaires!

- Devenez membre de l'APR de notre Lac-à-Beauce

COUPES FORESTIÈRES ENTENTE D'HARMONISATION

Dans le cadre du suivi avec le Ministère de la Forêt de la Faune et des Parcs, relativement aux coupes forestières prévues à l'est du Lac-à-Beauce, la dernière rencontre a eu lieu en décembre 2016. Cette dernière rencontre a permis d'établir l'Entente d'harmonisation qui fera partie du devis que la compagnie forestière devra suivre, lors de la réalisation des travaux.

L'APR a présenté ses revendications en rapport avec la qualité de l'eau, l'aspect visuel, les sentiers multi-usages et la protection de deux érablières. Ceci pour les quatre chantiers prévus à l'est du Lac-à-Beauce.

Les intervenants représentés lors de cette réunion étaient : le Ministère de la faune, des forêts et des parcs, les forestiers, Ville de La Tuque, l'APR du lac à Beauce.

L'ensemble des mesures de protection supplémentaires aux règles et procédures habituelles qui ont été accordées par le processus de l'Entente d'harmonisation seront présentés aux membres, lors de l'assemblée annuelle de l'APR du Lac-à-Beauce.
